

13 mars 1935

## **M. DE MARTEL et les hommes de bonne volonté**

Les commentaires que nous avons donnés hier aux récentes déclarations du Haut-Commissaire concernaient surtout les droits de douane. Etudions à présent un point que M. de Martel a seulement abordé, mais qui reste aussi important et aussi urgent pour le pays que les plus désirables des relèvements économiques, nous avons parlé du régime.

Que nous prépare-t-on à Paris ? On se le demandait dès avant le départ du Haut-Commissaire. On n'en est pas autrement renseigné aujourd'hui. Et les déclarations du Comte de Martel restent, à cet égard, sibyllines : la Puissance mandataire, aurait-il dit en substance, a mis sur pied un programme qui aura pour effet de mettre fin aux vaines discussions politiques qui apportent la perturbation dans les esprits. La puissance mandataire, a-t-il ajouté, a dessein de se rallier tous les hommes de bonne volonté, en mettant de côté toute opposition stérile susceptible d'entraver l'œuvre de construction et de relèvement qu'il faut entreprendre.

Approuvons très hautement les intentions en attendant de connaître le programme en question. Mais ces paroles, aussi vagues qu'elles soient, semblent indiquer tout de même qu'on a – enfin – compris, dans les hautes sphères du Mandat, qu'il importe pour la France de se fixer au Levant une ligne de conduite dont elle ne se départira pas à chaque changement de législature, de haut commissaire, voire de simple conseiller.

Dès la première heure, nous avons prôné que la condition initiale d'une œuvre utile en Syrie et au Liban était de s'entendre et de se décider sur la portée et sur le sens de cette œuvre. Qu'il ne suffit pas de se dire et de se répéter qu'on remplit une mission. Qu'il faut d'abord savoir laquelle. Va-t-on enfin nous donner raison et repartir avec des intentions et des moyens solides et nouveaux.

On se rallierait, certes, ce faisant dans ce pays, à tous les hommes de bonne volonté. On se les rallierait tout au moins en principe. Nous sommes de ceux, on le sait, qui croient que ce n'est pas suffisant.

M. de Martel, en déclarant qu'il écarterait toute opposition stérile, a-t-il pensé qu'il devait, par contre, compter avec ceux des Libanais qu'anime depuis longtemps le souci d'une collaboration sincère et loyale avec la France ? Que le Mandat se devait maintenant de faire passer la collaboration franco-libanaise de la théorie à la pratique ?

Espérons-le.

Selon la formule « *to take the will for the deed* », le pays commence à « prendre la bonne intention pour le fait » ; et il attend le retour du Haut-Commissaire pour voir le fait lui-même se réaliser.